



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 2438

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les perspectives de généralisation sur l'ensemble du territoire du parrainage en faveur des demandeurs d'emploi. Cette démarche consiste à mettre en relation un demandeur d'emploi qui rencontre des difficultés d'insertion professionnelle, avec un parrain bénévole, professionnellement reconnu, qui va l'aider dans sa recherche pour identifier les difficultés et les blocages. Ainsi, le parrain soutient son filleul en amont par ses conseils mais aussi empêche un certain isolement et une fatigue morale et psychologique qui intervient souvent chez ces personnes. Là où il est mis en oeuvre, ce système donne des résultats particulièrement probants : le taux d'insertion dans l'emploi à la suite du parrainage dépasse les 65 %. Il lui demande donc quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour communiquer massivement sur cette démarche, dont le coût pour l'État est quasi nul, et la proposer systématiquement, notamment à destination des personnes les plus touchées par le chômage, à commencer par les jeunes de moins de vingt-cinq ans et les personnes handicapées.

Texte de la réponse

Au cours de la campagne 2005-2006, le parrainage a effectivement permis d'atteindre, en particulier pour les moins de 26 ans, 73,1 % de sorties positives : 61 % des jeunes sont sortis en emploi, dont 53,4 % en contrat de travail, 6 % en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation), 1 % ont créé leur activité, et 13 % des jeunes sont entrés en formation professionnelle ou initiale. Afin de favoriser le développement du parrainage, le comité interministériel à l'intégration du 23 avril 2006 a décidé l'organisation des assises nationales du parrainage. Dans cette perspective, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - chargée de la mise en oeuvre du parrainage vers l'emploi - la direction de la population et des migrations et l'agence pour la cohésion sociale et l'égalité se sont associées pour coorganiser cette manifestation, principalement axée sur l'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés. Le comité de pilotage, réunissant les trois administrations organisatrices, la protection judiciaire de la jeunesse, l'éducation nationale, la direction des affaires pénitentiaires et le Conseil national des missions locales, eux-mêmes impliqués dans le parrainage pour l'emploi, prépare le contenu de la journée, en lien avec les services de communication du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. L'objectif est à la fois de promouvoir et valoriser le parrainage, d'en préciser les diverses modalités, les enjeux en termes d'insertion et de lutte contre les discriminations ainsi que les conditions de réussite. Les assises se tiendront le 25 avril 2008 au Sénat en présence d'acteurs impliqués dans le parrainage et de grands partenaires économiques. L'objectif double de cette manifestation vise tout à la fois l'accroissement du nombre de parrains bénévoles et l'accroissement de l'implication financière des différentes institutions susceptibles d'y concourir.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2438

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 août 2007, page 5161

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4014